

PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°32 – Cohésion des territoires

1. Modalité de déclinaison du volet

Pour renouer avec l'attractivité tout en préservant la qualité de vie, le développement des territoires doit être spécifique et différencié. Prendre en compte la diversité des situations afin de renforcer la cohésion et permettre à chaque territoire de développer ses potentialités est un enjeu majeur de ce volet du CPER. S'attacher aux notions d'équilibre et d'égalité des territoires nécessite de veiller à ce que ces espaces bénéficient des conditions propices à leur développement propre, dans leurs spécificités, tout en les aidant à combler leurs lacunes et à coopérer entre eux.

Il s'agira de dépasser l'opposition entre métropoles et territoires ruraux, en réinvestissant les centres-villes et villages pour conforter la stratégie urbaine régionale, en préservant les espaces naturels et les espaces verts, en innovant en matière de mobilité, en adaptant l'habitat au vieillissement des occupants et en répondant aux besoins de logement des jeunes et des actifs.

Il faudra garantir à tous les habitants, quel que soit leur lieu d'habitation, un égal accès aux services publics, au numérique et aux droits. En particulier, la transition numérique constitue à la fois une opportunité à saisir et un facteur d'inclusion pour toutes les populations, si les défis des infrastructures et de la formation aux outils numériques sont relevés.

L'objectif est de consolider une l'approche globale et transversale, déjà initiée par ces dispositifs contractuels et fondée sur les projets issus des territoires.

En lien avec ces objectifs, l'Etat et la Région fixent leurs interventions respectives comme suit.

Pour l'Etat, il s'agira de décliner en Auvergne-Rhône-Alpes les programmes nationaux :

- Pour les villes moyennes, « Action Cœur de Ville », qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et conforter leur rôle moteur dans le développement du territoire ;
- Pour les petites villes, « Petites Villes de Demain », pour accompagner la revitalisation de ces petites villes, conforter leur rôle de centralité et renforcer le maillage territorial ;
- Pour toutes les villes, les opérations de revitalisation du territoire qui visent une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elles facilitent la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Ces dispositifs prévoient des opérations en matière de réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville, de développement économique et commercial, d'accessibilité, de mobilités et connexions, de mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, d'accès aux équipements et services publics. Les douze départements de la région sont concernés par ces dispositifs avec 25 villes lauréates au dispositif Action cœur de ville, 227 au dispositif PVD et 53 villes sont d'ores et déjà engagées dans une opération de revitalisation de territoire.

Par ailleurs, la Banque des territoires contribuera, par son implication dans le programme Petites Villes de demain (PVD), à l'installation et au renforcement d'équipements et services tant structurants que durables, afin de favoriser la résilience de ces territoires. Dans cette optique elle mobilise sur la durée du programme une enveloppe d'ingénierie visant le co-financement des chefs de projet revitalisation et de missions d'expertises auxquelles ces territoires n'ont pas accès.

Deux autres axes d'intervention impliquent la Banque des territoires dans ce programme, en fonds propres afin d'investir dans des projets locaux et sous forme de prêts d'une durée maximale de 30 ans dans les périmètres ORT des Petites villes de demain.

- Pour remettre les services publics au cœur des territoires, « France Services », afin de permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique pour effectuer ses démarches du quotidien.

Il s'agira par ailleurs de :

- Développer la connaissance des territoires et l'accompagnement de leurs évolutions : crédits d'études et d'évaluation concernant la structuration des territoires autour de problématiques locales (économie sociale et solidaire, participation du public par exemple) et/ou dans le cadre de projets de territoire ;
- Apporter une aide à l'ingénierie à destination des EPCI ou des communes : en complément des offres de co-financement mises à disposition par l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH, le FNADT pourra intervenir pour financer de l'ingénierie à destination des collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie. Il appartiendra aux Préfets de département, délégués territoriaux de l'ANCT, de prioriser les besoins en fonction des capacités des collectivités.

L'intervention de la Région s'articulera autour des axes suivants :

- Agir pour favoriser l'accès au logement en milieu rural dans une logique d'attractivité des territoires. Un montant de 10,9M€ (crédits contractualisés) sera fléché sur cette action en complément des dispositifs de droit commun mobilisés sur la période 2021-2027 ;
- Pérenniser la saison hivernale des stations (enneigement, remontées mécaniques) en prenant en compte la transition environnementale et énergétique (28,354M€ de crédits contractualisés).

Par ailleurs, la Région poursuivra son intervention équilibrée et différenciée en direction des collectivités locales et leurs groupements :

- Contractualisation à l'échelle des territoires intercommunaux pour soutenir l'investissement public local ;
- Aide aux projets d'investissement des communes pour améliorer la qualité de vie et les services dans chaque commune ;
- Soutien aux « villages remarquables » en matière d'investissement pour conforter ou acquérir une labellisation via des marques nationales.

Ainsi, 435M€ de crédits valorisés contribueront à renforcer le développement et la cohésion des territoires.

2. Maquette détaillée du volet

Objectif stratégique	Part Etat contractualisée	Part Etat valorisée	Part Conseil régional contractualisée	Part Région valorisée
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupement - DSIL	65 485 000 €			
Politique régionale en direction des EPCI				300 000 000 €
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	60 703 919 €			
Politique régionale en direction des communes				120 000 000 €
Banque des territoires (Petites villes de demain)	16 500 000 €	16 500 000 €		
Logement			10 900 000 €	63 000 000 €
Montagne (cf. fiche montagne 29)			28 354 000 €	
Villages remarquables				15 000 000 €
TOTAL	142 688 919 €	16 500 000 €	39 254 000 €	498 000 000€
Crédits Etat Relance pour mémoire				
Soutien au développement local - FNADT	19 281 081 €			
Inclusion numérique	15 000 000 €			
Soutien aux collectivités locales – DSIL exceptionnelle	120 000 000 €			